SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VIe ARRONDISSEMENT
FONDÉE EN 1898

LA LETTRE D'INFORMATION

N 23 - DÉCEMBRE 2022

VISITEZ NOTRE SITE : https://www.sh6e.com/

MOT DUPRÉSIDENT

Bruno Delmas

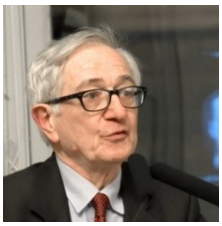

Chers amis,

Avec la dernière Lettre de l'année nous pouvons présenter un premier bilan d'une année de retour à une vie normale enrichie des nouveautés qu'a suscité la réponse de notre société à la pandémie : bien que décimée par ses conséquences comme nombre d' associations, nous avons quasiment retrouvé avec 24 nouveaux adhérents, notre effectif d'avant la maladie.

Nos conférences mensuelles ont continué en présence et à distance, regroupant chaque fois plus d'une centaine de participants, sans compter les visionnages en « replay ».
Notre excursion d'automne au château de Vincennes a été un véritable succès.
Les visites reprennent, avec l'exposition Garamond à la bibliothèque Mazarine, et nous préparons une promenade en janvier.
Enfin la Lettre électronique mensuelle qui annonce nos activités et relaie celles d'autres associations savantes de l'arrondissement, est un nouveau lien entre vous et nous.

Au total la Société historique sort de cette épreuve renforcée et enrichie de nouveaux services à vous offrir.

ACTIVITÉS

CONFÉRENCES À VENIR

Jeudi 15 décembre 2022 à 18h00 précises

CAMILLE SAINT-SAËNS,PORTRAIT D'UN MUSICIEN AU CŒUR DU VIe ARRONDISSEMENT

MARIE-GABRIELLE SORET, MEMBRE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN MUSICOLOGIE (CNRS) ET CONSERVATRICE AU DÉPARTEMENT DE LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE.

Camille Saint-Saëns (1835-1921) disait souvent vouloir fuir Paris, son climat trop humide, son agitation et ses obligations mondaines.
Mais la capitale est le centre de la vie musicale européenne au XIXe siècle et Saint-Saëns, dès son jeune âge, en est l'une des personnalités marquantes et le restera tout au long d'une carrière de compositeur et d'interprète d'une exceptionnelle longévité. De 1835 à 1889, le VIe arrondissement est son port d'attache : il y est né, y a grandi, contracté de solides amitiés, fondé une famille, et tenu un salon de musique fréquenté par l'élite artistique. Une page se tourne après la désagrégation de sa vie familiale.
Vient alors l'époque des grands voyages, des tournées de concerts à travers le monde et des « hivernages » rendus nécessaires par sa maladie pulmonaire et par le besoin de s'isoler pour composer. Mais le lien avec Paris reste indéfectible et ses retours y sont toujours fort attendus.

Illustration : Portrait photographique de Camille Saint-Saëns vers 1880, par Dagron. BnF-Gallica.

Les conférences ont lieu en mairie du VIe arrondissement, 78 rue Bonaparte, à 18 heures précises, et durent environ une heure et demie. L'entrée est libre, sans réservation.
Une visioconférence est organisée en parallèle : l'inscription (gratuite) est dans ce cas indispensable, sur notre site https://www.sh6e.com/ ou par mail à sh6@orange.fr

ACTIVITÉS — PROMENADE

Réservée aux adhérents **Jeudi 19 janvier 2023 à 10h00**

PROMENADE DANS LE PARIS D'AUGUSTE COMTE

DAVID LABREURE, MAISON D'AUGUSTE COMTE, DIRECTEUR DU MUSÉE ET DES ARCHIVES.

Auguste Comte a étroitement lié sa vie et son œuvre à Paris. Quel lieux plus appropriés que la statue d'Auguste Comte et le quartier latin pour évoquer les rapports du fondateur du positivisme avec notre capitale ?

De sa « montée » à Paris pour suivre l'enseignement de l'École polytechnique, au « domicile sacré » du 10, rue Monsieur-le-Prince en plein cœur du Quartier latin, il n'a jamais cessé de voir Paris comme le centre de son monde et la ville à laquelle il était pleinement incorporé. Ses disciples et admirateurs, comme les chercheurs qui lui ont consacré plus tard leurs travaux ont tous eu à cœur de bâtir, de conserver et d'entretenir un patrimoine parisien riche, siège d'une pensée philosophique et politique unique, qui a marqué son époque et dont le souvenir persiste encore un peu aujourd'hui.

L'ouvrage *Le Paris d'Auguste Comte*, paru au printemps 2022, retrace les relations paradoxales de Comte avec la capitale. Son auteur, David Labreure, mènera cette balade philosophique à travers le quartier latin.

ACTIVITÉS — CONFÉRENCES À VENIR

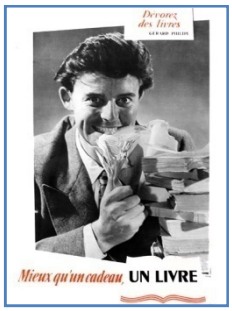

Jeudi 19 janvier 2023 à 18h00 précises

GÉRARD PHILIPE, CENT ANS APRÈS

« IMMORTALITÉ,MAINTENANT TU ES À MOI TOUT ENTIÈRE »

EMMANUEL SCHWARTZ, AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE, CONSERVATEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DU PATRIMOINE.

Gérard Philipe naquit à Cannes le 4 décembre 1922. En 1943, le jeune acteur habitait rue du Dragon, dans ce 6e arrondissement où fleurissaient les théâtres d'essai.
Promu acteur de légende par le cinéma et par le Théâtre National Populaire de Jean Vilar, il s'établit au 17, rue de Tournon en 1955. Là, Gérard Philipe répéta *Les Caprices de Marianne, On ne badine pas avec l'amour* et étudia les rôles qu'il ne joua jamais, l'Hector de Giraudoux, Hamlet, Titus, Monte-Cristo.
Le rêve d'un théâtre du beau langage offert à toute une génération prit fin quand la voix inspirée de Gérard Philipe se tut ; il mourut à son domicile parisien le 25 novembre 1959 et fut enterré en Provence dans le costume du Cid.

ACTIVITÉS — CONFÉRENCES À VENIR

Jeudi 16 février 2023 à 18h00 précises

LA FONTAINE MÉDICIS, HISTOIRE ET RESTAURATION

DAMIEN DÉCHELETTE, ARCHITECTE EN CHEF DU PALAIS DU LUXEMBOURG DE 1991 À 2022.

La « Grotte du Luxembourg », construite vers 1630, est une commande de la reine Marie de Médicis confiée à l' ingénieur florentin Thomas Francine pour retrouver dans le jardin de son palais l'atmosphère des nymphées et fontaines des jardins italiens de son enfance.
Elle devient « Fontaine Médicis » lors de sa restauration après la Révolution par Jean-François Chalgrin puis est déplacée en 1862 par Alphonse de Gisors pour permettre le percement de la rue Médicis.
Son bassin est agrandi et un ensemble de sculptures est commandé à Auguste Ottin.
Elle a été restaurée en 2020 et 2021 par le Sénat.

ACTIVITÉS *CONFÉRENCES À VENIR*

Jeudi 9 mars 2023 à 18h00 précises

DU BOSPHORE À LA RUE DE CONDÉ, Antoine MELLING, VÉDUTISTE EUROPÉEN

JACQUES PÉROT, conservateur général h du patrimoine, membre correspondant de l'Institut.

Cortège d'une noce turque détail. Collection particulière.

Qui sait qu'au 5 rue de Condé habita et mourut, le 21 juin 1831, Antoine-Ignace Melling, artiste original et créatif ? Il avait servi Selim III et sa sœur, la sultane Hadidgé, Joséphine et l'Empereur puis les Bourbons restaurés. S'il n'y avait eu des articles et une exposition au Rijksmuseum et au musée Carnavalet, il serait resté oublié.

Pourtant, de son séjour de dix-huit ans à Constantinople il tira un monumental ouvrage gravé. Le prix Nobel Orhan Pamuk lui a consacré un chapitre entier dans *Istanbul, souvenirs d'une ville.* Installé rue de Condé, Melling part vers la Hollande laissant de magnifiques gouaches.
Avec les Pyrénées ses aventures s'achèvent. À nous de les revivre.

REVOIR NOS CONFÉRENCES .

Vous pouvez revoir nos conférences en « replay », elles sont en ligne sur la chaîne Youtube de la mairie du 6ème, et accessibles gratuitement via notre site. La mise à jour des disponibilités y est régulièrement faite.
Il suffit simplement de se rendre sur notre site https://www.sh6e.com/à la page *Conférences,* et **de cliquer sur le bandeau *PROGRAMME ET « REPLAYS »*,** ou directement à la page suivante : https://www.sh6e.com/conference-programme-replays

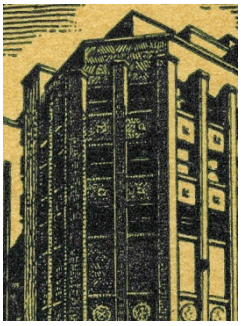

Dernière conférence en ligne : du 17 novembre 2022 :

LES ARCHITECTURES UNIVERSITAIRES DU 6ÈME ARRONDISSEMENT, XIXE-XXIE SIÈCLES.

PAR FRANCK DELORME, HISTORIEN DE L'ARCHITECTURE, CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Exposition *(information)* *Faculté de Pharmacie de Paris, 4 avenue de l'Observatoire*

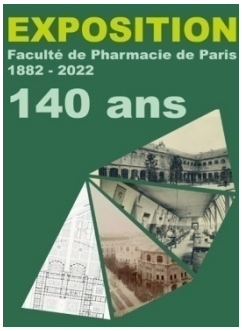

Du 21 novembre au 2 décembre 2022

La Faculté de Pharmacie de Paris fête ses 140 ans

Construite en 1882, la Faculté de Pharmacie de Paris commémore cette année les 140 ans de son installation sur son site actuel au 4 avenue de l'Observatoire, en plein cœur de Paris. C'est l'occasion de retracer les évolutions des bâtiments d'enseignement et de recherche pharmaceutiques de notre site, et de (re)découvrir le très riche patrimoine artistique acquis depuis 1882.

Exposition dans les Salons du Doyen. Gratuit et ouvert à tous

Chroniques de l'histoire locale *décembre 2022*

JOACHIM CEYRAT, l'Auvergnat chanceux (suite et fin)

Début de la chasse aux « massacreurs de septembre »

En effet les massacres de septembre n'avaient pas fait l'unanimité à la Convention, loin de là. Le 20 janvier 1793, on lit à la tribune de l'assemblée la lettre de démission de Guy-Armand de Kersaint, député de Seine-et-Oise, où il écrit notamment : « Ce qui m'est le plus impossible, c'est de supporter la honte de m'asseoir avec des hommes de sang », ajoutant son malheur d'avoir été « le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre ». Dans la foulée, le député des Bouches-du-Rhône Charles Barbaroux demande qu'on poursuive « les brigands du 2 septembre ». Il est soutenu par le Girondin Armand Gensonné, qui encourage à « poursuivre avec toute la rigueur de la loi les brigands, les cannibales qui, les 2 et 3 septembre, ont ajouté à l'histoire de notre révolution le chapitre odieux des prisons » et demande « que le ministre de la justice soit chargé de poursuivre les provocateurs, auteurs, complices et adhérents des assassinats et brigandages qui ont eu lieu les 2 et 3 septembre dernier ».

Dans un premier temps la Convention rend un décret en ce sens, et quelques jours plus tard, *Le Moniteur* informe que « dans la nuit du 27 au 28 janvier ont été arrêtées huit personnes prévenues d'avoir été acteurs dans les massacres de septembre ». Ceyrat est du nombre. Mais le décret est suspendu à la suite d'une pétition de la section du Théâtre-Français le 8 février, et les personnes arrêtées sont relâchées.

L'intermède du culte de la Raison

En 1793 apparaissent les éphémères cultes alternatifs, celui de la Raison, initié par le procureur de la Commune Pierre-Gaspard Chaumette, celui de l'Être suprême, voulu par Robespierre, puis, un peu plus tard, celui de la Théophilanthropie, chacun célébré à grands renforts de « fêtes ». Ainsi, le 5 décembre, l'église Saint-Sulpice inaugure sa première « fête de la Raison ». La « déesse » Raison est personnifiée par Sophie Momoro, la femme du président de la section voisine du Théâtre-français. Les orateurs de

succèdent. Du haut de la chaire, Ceyrat, en sa qualité de président de la section du Luxembourg, et nullement affecté par ses déboires judiciaires, se laisse emporter par une fougue blasphématoire : « Me voici dans cette chaire où l'on a si longtemps menti au peuple souverain, en lui faisant croire qu'il existait un Dieu présent à toutes ses actions. S'il existe, ce Dieu, qu'il tonne et qu'un éclat de son tonnerre m'écrase ! ». Et quelques instants plus tard, constatant le profond silence qui a suivi son propos : « Il ne tonne pas, donc son existence est une chimère ! ».

Reprise de la chasse aux « septembriseurs »

La chute de Robespierre en juillet 1794 et la fin de la Terreur qui en a résulté sont des événements propices à la reprise des poursuites suspendues, mais non annulées, en février 1793. Le 3 mars 1795, la section des Invalides demande à la Convention que soient châtiés « les exécrables assassins du 2 septembre ». Le 22 juin, la Convention décrète que les tribunaux criminels de département connaîtraient immédiatement des crimes de meurtres et d'assassinats commis dans l'étendue de la république depuis le 1er septembre 1792. Fortes de ce décret, plusieurs sections nomment des commissions chargées de recueillir des témoignages sur les massacres de septembre. Et le 12 septembre, le tribunal criminel de Paris rend un jugement ordonnant que lui soient remis les éléments d'enquête rassemblés par ces commissions.

Cette fois-ci, l'étau se resserre sur ceux qu'on appelle désormais les « septembriseurs ». Sur rapport de la section du Luxembourg sont arrêtées et conduites à la prison de la Force douze personnes accusées d'avoir pris part au massacre des Carmes. Parmi elles, Joachim Ceyrat.

L'instruction est émaillée d'incidents. Ainsi la Convention, avant de se séparer en octobre 1795, avait-t-elle voté une loi abolissant « tout décret d'accusation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs à la révolution ». Les accusés tentent de s'en prévaloir. Le Directoire nouvellement en fonction répond que la-dite loi ne s'appliquait pas aux cas d'assassinats. Toutefois, dans un souci d'apaisement, la procédure n'est maintenue qu'à l'encontre des quatre accusés aux dossiers les plus lourds. Parmi eux, à nouveau Joachim Ceyrat.

Un procès biaisé

Les chefs d'accusation sont accablants. On lui reproche :

1° d'avoir approuvé la septembrisation par ses discours, applaudissements et réponses en sa qualité de président (des assemblées de la section) aux pétitions de ceux qui s'étaient engagés pour aller aux frontières, lesquels demandaient à ne partir qu'après avoir massacré les prisonniers ;
2° d'avoir envoyé de malheureux prêtres aux Carmes dans le temps même qu'on y égorgeait ;
3° d'avoir dit à cette époque qu'il est temps que la justice du peuple s'exerce sur ces hommes coupables, car leur grandeur passée fait leur crime ;
4° d'avoir dit qu'il était nécessaire encore d'avoir un 2 septembre ;
5° d'avoir dit en sa qualité de président que tous ceux qui étaient détenus aux Carmes étaient coupables, et qu'il fallait que le peuple en fît justice ; d'où il a résulté qu'à l'instant tous ceux qui étaient du parti de Ceyrat sortirent comme des furies de l'assemblée et se portèrent aux Carmes ;
6° d'avoir en sa qualité de président eu l'adresse de faire refuser la force armée que le citoyen Tanche, commandant du bataillon, était venu demander à l'assemblée générale pour s'opposer aux massacres des détenus ;
7° d'avoir, sur la question de savoir de quelle manière uniforme on se débarrasserait des prisonniers, répondu d'une voix unanime avec d'autres citoyens : *Par la mort !*

Face au jury d'accusation, Ceyrat nie tout, en bloc, et non sans cynisme. Ainsi affirme-t-il : « Je ne me rappelle pas qu'il ait été envoyé, comme on le prétend, des prêtres aux Carmes ». À l'entendre, il aurait fait tout son possible pour arrêter la violence au cours de ces journées, et dans la mesure où il avait pu en être informé. Pour le reste, c'est aux autres de rendre des comptes, lui n'a rien à se reprocher, bien au contraire.

Le 14 mai 1796, le tribunal rend son verdict. Les quatre prévenus sont acquittés et remis en liberté. Faut-il s'en étonner ? Dans les périodes troublées, rares sont ceux, parmi le personnel administratif et judiciaire, qui n'ont rien à se reprocher. Mieux vaut dès lors appliquer à autrui la clémence dont le cas échéant on

souhaiterait bénéficier soi-même. D'autant plus que, trois ans après les faits présumés, bien des témoins de premier plan ont disparu, et avec eux les témoignages qui auraient établi la culpabilité des accusés sans laisser la moindre place au doute. En l'occurrence le doute n'était pas permis, et on peut affirmer que Ceyrat a eu beaucoup de chance.

Nouvel intermède

Rendu à la liberté, Ceyrat ne renonce pas à la politique. Sous le Directoire, l'ancien professeur de théologie et de philosophie, qui décidément n'en est plus à un changement de conviction près, préside dans l'église Saint-Sulpice, devenue « Temple de la Victoire », les exercices religieux prônés par les Théophilanthropes.

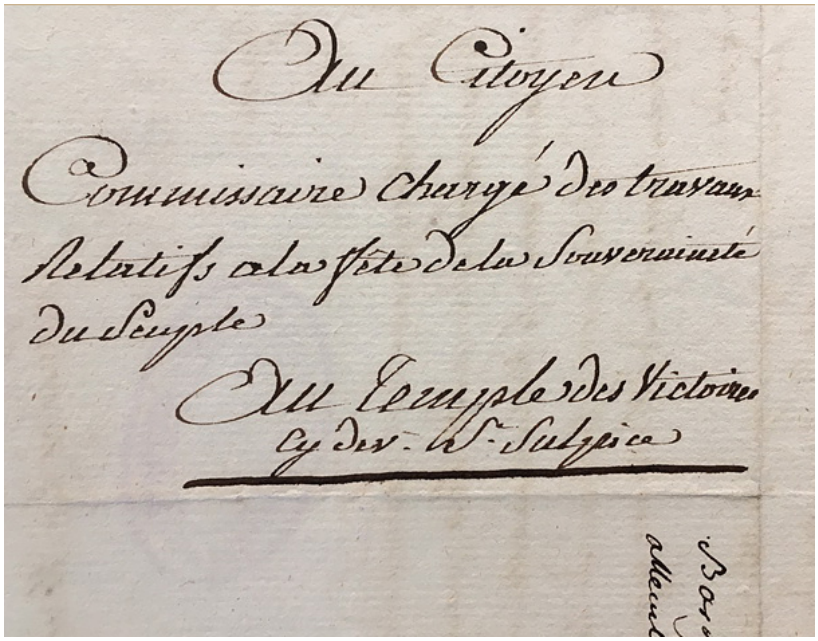
Au Citoyen
Commissaire chargé des travaux
Relatifs a la fête de la Souveraineté
du Peuple
Au Temple des Victoires
cy dev. S. Sulpice

Lettre de l'an 7 : « Au Temple des Victoires cy dev. S. Sulpice. Document Sh6

À la même époque, fleurissent un peu partout en France des clubs d'un nouveau genre, les Cercles constitutionnels, groupes de réflexion créés à l'initiative du Directoire pour alimenter sa réflexion et où brillent Mme de Staël, Benjamin Constant, Talleyrand ou Sieyès. À Paris, il s'en ouvre un par arrondissement. Celui du 11ème (ancien) siège au collège d'Harcourt (à l'emplacement de l'actuel lycée Saint-Louis). En regardant les signatures des pétitions qui en émanent, on est à peine surpris d'y trouver celles d'anciens membres de la section du Luxembourg, dont Joachim Ceyrat. Désir de se refaire une virginité politique en marchant dans le sens du vent, ou envie sincère de servir son pays, ses motivations nous sont inconnues. La première hypothèse semble toutefois plus conforme à ce que l'on sait aujourd'hui du personnage.

Au plan privé, il met à profit le calme revenu pour se marier. Toujours domicilié 10 rue Férou, il, épouse le 10 vendémiaire an 8 (2 octobre 1799) à la mairie du 11ème arrondissement ancien (notre actuel 6ème) une veuve de 41 ans, Marie-Thérèse-Julie Le Brun, fille d'un maître-tapissier, concierge au château de l'Orangerie au Vaudreuil, dans l'Eure. Une fille, Aglaé, naît le 14 août 1800, au domicile de ses parents rue Férou.

Mais un événement imprévu vient réveiller les fantômes du passé.

L'attentat de la rue Saint-Nicaise

Dans la soirée du 24 décembre 1800, le premier Consul, accompagné de son épouse Joséphine, de sa belle-fille Hortense de Beauharnais et de sa sœur Caroline Murat, se rend en carrosse à l'opéra, qui se trouvait alors rue de Richelieu, à l'emplacement de l'actuel square Louvois. C'est une représentation de

prestige à laquelle assiste le Tout-Paris de l'époque, car on donne la première en France de l'oratorio de Joseph Haydn, *La Création*. À peu près à mi-chemin, à l'angle de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Nicaise (aujourd'hui disparue, cette dernière se trouvait à peu de choses près dans le prolongement de la rue de Richelieu), quelques secondes après le passage du carrosse, une charrette transformée en machine infernale explose, faisant 22 morts et plusieurs dizaines de blessés et détruisant près de 50 maisons alentour. Une mauvaise synchronisation entre les comploteurs a permis à Bonaparte d'échapper au massacre.

La « machine infernale » de la rue Saint-Nicaise (détail). Gravure anonyme Parismuséescollections

Contrairement au ministre de la Police Fouché, qui soupçonne d'emblée les royalistes, dont il sait la détermination à éliminer le Premier Consul, celui-ci y voit la main des Jacobins, qui n'ont pas accepté le coup d'État du 18 brumaire. Il saisit l'occasion pour s'en débarrasser une fois pour toutes. Le tour des opposants royalistes viendra, mais quatre ans plus tard, en 1804, avec l'assassinat du duc d'Enghien puis l'arrestation de Cadoudal et de ses amis.

Pour l'heure, on va ratisser large.

Épilogue de la chasse aux « septembriseurs »

Le zèle de la police de Fouché permet d'appréhender rapidement les principaux agitateurs jacobins. Mais cela ne suffit pas au Premier Consul, qui ordonne de dresser une liste de personnalités à proscrire au motif de représenter un danger pour « le salut public ». Sont en particulier visés les s*eptembriseurs* qui ne sont ni morts ni enfuis à l'étranger.

L'affaire est menée tambour battant. Le 4 janvier 1801, la liste est prête, et entérinée le lendemain par un sénatus-consulte dit du 15 nivôse an 9. Elle compte 133 noms. Une moitié environ est déportée aux Seychelles, l'autre moitié en Guyane. Dans cette seconde moitié, on trouve Joachim Ceyrat.

L'homme demeure alors au n°468 de la rue des Cannettes. Plus prudent, plus chanceux, et peut-être mieux informé par ses réseaux du danger qui le guette, il réussit à s'échapper avant qu'on vienne l'arrêter. Tout laisse à penser qu'il trouva refuge à Clermont-Ferrand, où vivait une partie de sa famille et où il comptait quelques amis dévoués qui ne tardèrent pas à se manifester en sa faveur.

Le 22 mars 1801, les représentants du département du Puy-de-Dôme au Corps législatif et au Tribunal écrivent « en faveur de Joachim Ceyrat, notre compatriote, pour qu'il soit retiré de la liste des déportés de

nivôse où il a été placé sous la qualification odieuse de président des septembriseurs. Ce titre infâme ne lui appartient pas, il peut avoir eu des torts dans les temps orageux de la Révolution, il n'a jamais eu celui de présider à des massacres, ni de commander des crimes ». Cette première tentative n'aboutit pas.

Vers la clémence impériale

Au mois de janvier, « la citoyenne Ceyrat » écrit une lettre destinée à Fouché, lui rappelant que son mari a déjà été jugé pour les mêmes faits en 1795, et acquitté. Elle ajoute que « depuis un an il est livré exclusivement à son état de professeur de mathématiques, ses écoliers et moi. Voilà son unique occupation depuis notre union... Rendez donc à une fille un père, à une mère éplorée un époux ». On remarque que, si Ceyrat n'est encore ni gracié, ni amnistié, il semble libre d'exercer une activité sans devoir se cacher.

Cette lettre est accompagnée d'une requête de l'intéressé pour lui-même : « Le citoyen Ceyrat est inscrit sur une liste et depuis ce temps privé de son état, errant, fugitif, éloigné de sa femme et de ses enfants, livré à des craintes et des agitations continuelles causées par sa position. Il espère qu'il obtiendra de votre justice une liberté définitive. Quoique depuis 30 ans il ait toujours résidé à Paris, il ne demande pas à y fixer son séjour, mais qu'il lui soit permis d'établir en liberté sa résidence dans le département du Puy-de-Dôme ».

Le dossier est étudié par Charles Constant Havas, ancien prêtre constitutionnel, chef du bureau de la liberté individuelle au ministère de la Police, qui rédige un rapport favorable. Entre anciens tonsurés, on peut se rendre de menus services. Le 31 mai 1805, le préfet du Puy-de-Dôme informe le conseiller d'État Jean Pelet, rattaché à la section de l'Intérieur et plus particulièrement chargé des départements du sud de la France, qu'au vu de ce rapport « cet individu est autorisé à se rendre à Clermont (Puy-de-Dôme), pour y demeurer sous la surveillance des autorités ». Ceyrat ne perd pas de temps pour s'y présenter, et le 13 juin le préfet écrit à Pelet : « Je viens de placer sous la surveillance de la mairie de Clermont le dénommé Joachim Ceyrat ».

Il aura ainsi fallu attendre plus de quatre ans pour obtenir un résultat. Sans doute la consolidation du régime impérial a-t-elle alors permis à Fouché, rassuré sur son propre sort, d'alléger celui d'anciens révolutionnaires en difficulté. Mais contrairement à Fouché, il ne semble pas avoir été inquiété lors des mesures prises sous la seconde Restauration à l'encontre des régicides. Il disparaît tout simplement de l'actualité.

Il meurt à Clermont-Ferrand le 6 mai 1822 à 2 heures de l'après-midi, dans sa maison située rue de l'Hôtel-Dieu. L'acte de décès précise qu'il exerçait la profession d'avocat.

Alors Ceyrat, innocent ou coupable ? Bien qu'il ait plaidé non coupable à chacun de ses procès, la convergence des témoignages laisse peu de place au doute sur le rôle qu'il joua lors du massacre des Carmes. S'il n'eut pas l'initiative de l'opération, du moins participa-t-il à son organisation, puis bloqua-t-il les tentatives d'y mettre un terme. Le fait qu'il ait ensuite réussi à s'en sortir chaque fois que la situation tournait à son désavantage illustre le fort ancrage des réseaux jacobins dans le milieu politique au cours des années qui ont suivi la Terreur et même au-delà. Plus chanceux que d'autres qui parfois en avaient moins à se reprocher, il échappa ainsi à la guillotine puis au bagne.

Jean-Pierre Duquesne